



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Winnipeg, MB, R3B 0R9

Télécopieur de soumission : 1-855-983-1808

Courriel de soumission :

soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 004 À
INVITATION À SOUMISSIONNER**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Winnipeg, MB, R3B 0R9

Titre : Réfection du pont du ruisseau Poboktan, dans le parc national Jasper	
N° de l'invitation : 5P468-23-0339/A	Date : 8 mai 2024
N° de modification : 004	
N° de référence du client : N/A	
N° de référence de SEAG : N/A	

L'invitation prend fin : À : 2:00 PM Le : 15 mai 2024	Fuseau horaire : MDT-HNR
--	------------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : John Umuerri	
N° de téléphone : (431) 335-6240	N° de télécopieur : (855) 983-1808
Courriel : john.umuerri@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P468-23-0339/A

N° de la modification :
004

Autorité contractante :
John Umuerrri

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Réfection du pont du ruisseau Poboktan, dans le parc national Jasper

Modification 004

Cet amendement vise à :

- A. Répondre aux questions des soumissionnaires;
- B. Apporter des modifications aux documents d'appel d'offres.

A. Questions et réponses

- Q13:** La section 01 14 00 indique que l'entrepreneur est responsable de la coordination des travaux avec les entreprises de services publics pour la relocalisation et la protection des lignes existantes. Le propriétaire peut-il confirmer que l'installation/relocalisation des lignes sera effectué par les entreprises de services publics ? Plus précisément, la ligne TELUS.
- R13:** En ce qui concerne TELUS, Leducor est le partenaire de construction de l'Alberta Road Moves pour TELUS et Leducor est responsable de toutes les relocalisations de lignes de TELUS dans les régions rurales de l'Alberta. En ce qui concerne toute autre relocalisation potentielle des services publics, l'entrepreneur doit coordonner avec le fournisseur de services publics spécifique après l'attribution du contrat. Pour le moment, il n'est pas possible de confirmer la réponse à la question posée pour un service public autre que TELUS.
- Q14:** L'entrepreneur est-il en mesure de fournir des conceptions alternatives pour les ancrages post-tension (voir le détail A - feuille 7 des dessins du pont) ? La note 7 indique que l'acier doit être galvanisé. L'entrepreneur peut être en mesure de proposer une conception plus simple à partir de cette information. Si oui, les coupleurs sont-ils autorisés ?
- R14:** D'autres modèles d'ancrage (y compris l'utilisation de coupleurs) peuvent être soumis pour examen après l'attribution du contrat. Les conceptions alternatives devront être signées et scellées par l'ingénieur professionnel de l'entrepreneur enregistré dans la province de l'Alberta et seront examinées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de conception (y compris, mais sans s'y limiter, la durabilité, la constructibilité et la résistance) ; Cependant, il n'y a aucune garantie qu'une autre conception soumise sera acceptée. Pour les besoins de l'appel d'offres, les soumissionnaires doivent se baser sur les informations contenues dans le cahier des charges.
- Q15:** Veuillez indiquer les dimensions de l'épaisseur de la plaque biseautée sur le détail A - Feuille 7 des dessins du pont
- R15:** L'épaisseur minimale de la plaque de 30 mm est fournie. La plaque d'ancrage doit être biseautée de manière à ce qu'elle soit parallèle à la face de la culée d'un côté et perpendiculaire à l'ancrage inclinée de l'autre côté. L'inclinaison de l'ancrage est celle indiquée à la section 1 de la feuille référencée.
- Q16:** Sur la section 2 - Feuille 10 des dessins de pont la poutre contient des 10MS @ 300, L = 1000 qui dépassent de la surface supérieure. Cela entre en conflit avec les murs de coffrage et les tiges de contrainte dans les coffrages. Le propriétaire peut-il confirmer si les solutions alternatives suivantes sont acceptables :
- A) Déplacez la barre qui dépasse de manière à ce qu'elle sorte des poutres de la surface supérieure, ou aussi près que possible du haut du chanfrein tout en évitant la paroi de coffrage (510 mm à partir du bas de la poutre).
 - B) Ajouter une poutre supplémentaire par travée et éliminer les barres saillantes. Les poutres supplémentaires élimineront le coffrage du bord par le dessous requis sur chantier, mais ajoutent le coût des poutres supplémentaires.
- R16:** Il n'y a pas d'objection à déplacer les barres qui dépassent jusqu'à 510 mm à partir du bas de la poutre, à condition que l'entrepreneur puisse confirmer que ce changement n'affectera pas la constructibilité du porte-à-faux. La fourniture de poutres supplémentaires pour soutenir la barrière n'est pas approuvée.

N° de l'invitation :
5P468-23-0339/A

N° de la modification :
004

Autorité contractante :
John Umuerrri

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Réfection du pont du ruisseau Poboktan, dans le parc national Jasper

Q17: Nous souhaitons également demander une prolongation de la date de clôture de l'appel d'offres.

R17: Non, une prolongation de la date de clôture de l'appel d'offres n'est pas approuvée.

Q18: Nous aimerions savoir si nous pouvons installer un pont de déviation. Cela éliminerait la nécessité d'étayer la voie active pendant l'installation des ancrages et accélérerait l'échéancier global.

R18: Non, il n'est pas possible d'utiliser un pont de déviation.

B. Modification du dossier d'appel d'offres ou de la demande de soumissions

Dans : **Dessins du pont de Poboktan -Français.pdf**
Section : **Feuille 7 - Détail A**
Ajouter :

L'épaisseur minimale de la plaque de 30 mm est fournie. La plaque d'ancrage doit être biseautée de manière à ce qu'elle soit parallèle à la face de la culée d'un côté et perpendiculaire à l'ancrage inclinée de l'autre côté. L'inclinaison de l'ancrage est celle indiquée à la section 1 de la feuille référencée.

Dans : **Dessins du pont de Poboktan -Français.pdf**
Section : **Feuille 10- COUPE 2 ARMATURE**
Ajouter :

Il n'y a pas d'objection à déplacer les barres qui dépassent jusqu'à 510 mm à partir du bas de la poutre, à condition que l'entrepreneur puisse confirmer que ce changement n'affectera pas la constructibilité du porte-à-faux. La fourniture de poutres supplémentaires pour soutenir la barrière n'est pas approuvée.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.